

La loi, la justice et les risques d'accidents en débat



L'intervenant de la PJJ a rappelé les droits et les devoirs. Les discussions ont été animées avec des collégiens très concernés.

Photo CL

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'association Prévention Maif ont rencontré cette semaine les élèves du collège Mendès-France de Soyaux pour évoquer des aspects importants de la vie sociale et familiale. La PJJ a mis en place une exposition interactive «13-18 questions de justice». Destinée aux élèves de cinquième et de quatrième, elle permet d'aborder les principes essentiels du droit et d'échanger sur des situations concrètes: a-t-on le droit de se défendre en cas d'agression?, que risque une personne qui commet des dégradations dans l'espace public?, peut-on fouiller mon sac à l'entrée de l'école?, etc.

Les débats ont permis de mieux situer le niveau d'information des élèves et l'intervenant a apporté toutes les clarifications nécessaires. Bruno Baudoin, le principal adjoint, a constaté l'intérêt des élèves: «Ce sont des sujets qui les concernent directement et les échan-

ges sont très riches.» L'intervenant de la PJJ a fait passer les messages au travers de la discussion qui a duré une heure et demie par classe. L'association Prévention Maif s'est adressée aux plus jeunes: durant trois jours, les six classes de sixième ont eu droit à une approche des risques domestiques qui sont la cause de nombreux accidents. Marie-Claude Guillot, bénévole de Prévention Maif 16, a adapté le contenu de son intervention aux collégiens: «Cela commence par une vidéo qui donne des informations sur les différents accidents domestiques avec des témoignages des équipes hospitalières. Ensuite, devant une exposition qui présente les dangers à la maison ou à l'extérieur, nous discutons de situations concrètes. C'est important de partir du terrain, de ne pas seulement théoriser sur les dangers et d'identifier dans la vraie vie, les principales causes.»